

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 5 juin 2023

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 4 avril 2023, la députée de Charlevoix-Côte-de-Beaupré déposait à l'Assemblée nationale une pétition de 1 930 pétitionnaires demandant que le gouvernement du Québec et le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) révisent leur position et installent un appareil d'imagerie par résonance magnétique (IRM) fixe à l'Hôpital de La Malbaie.

À cet égard, le MSSS souhaite informer qu'il a pris connaissance en début d'année de la résolution de la Municipalité régionale de comté de Charlevoix en « Appui au projet du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale : acquisition d'un appareil d'IRM mobile pour le territoire de Charlevoix » et qu'après analyse, en avril dernier, il reconnaissait le besoin de favoriser l'accès à l'IRM pour l'ensemble de la population desservie par le CIUSSS et réitérait sa position favorable.

Ainsi, le CIUSSS de la Capitale-Nationale, qui a la responsabilité d'offrir des services à la population dans l'est comme dans l'ouest du territoire, a privilégié l'option d'un appareil mobile. Positionner un appareil d'IRM mobile permet non seulement de bien desservir l'ensemble de la population, mais fait bénéficier l'ensemble de la région des avantages reliés au positionnement de chaque site hospitalier.

En plus d'être un avantage pour les usagers, cela permet également aux milieux hospitaliers d'être plus attractifs, entre autres pour les médecins. Un comité, formé de nombreux médecins travaillant autant à l'Hôpital de Baie-Saint-Paul qu'à l'Hôpital de La Malbaie, s'est par ailleurs positionné en faveur d'un appareil d'IRM mobile.

... 2

Enfin, pour ne pas retarder le projet d'agrandissement à l'Hôpital de La Malbaie qui est à l'étape de finalisation des plans et devis préliminaires, il a été jugé plus favorable de faire de l'intégration d'un appareil IRM un projet distinct.

Veillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



Christian Dubé

N/Réf. : 23-MS-01581-10